

**AVIS D'ENQUÊTE**

Autorisation Municipale

---

<b>Parcelle (s)</b> <b>346</b>	<b>No ECA</b>	<b>Coordonnées (E/N)</b> <b>2 531 459 1 163 803</b>
Nom de la commune	Daillens	
Nature des ouvrages	Nouvelle construction	
Description de l'ouvrage	Installation d'un portail d'entrée coulissant, réalisation d'un mur de 180 cm de hauteur et intégration d'un interphone et boîte aux lettres, rénovation du cabanon adjacent	
Situation	Chemin de l'Arbalète 1	
Note de recensement architectural	-	
Propriétaire(s)	Samson Mélanie et Romain	
Promettant(s) acquéreurs	-	
Droit(s) distinct(s) permanent(s)	-	
Auteur(s) des plans	-	
Demande de derogation	Aucune	
Particularité(s)	-	



**COMMUNE DE DAILLENS**  
Service police des constructions  
Rue Jean Villard-Gilles 3  
Case postale 10  
1306 Dailens  
[police.constructions@dailens.ch](mailto:police.constructions@dailens.ch)

## MURS, CLÔTURES ET PALISSADES

*(Le règlement des constructions, disponible sur le site internet, reste applicable.  
Formulaires à fournir sous réserve d'une demande supplémentaire de l'Autorité compétente.)*

<u>Type de dépendances :</u>	<u>Autorisation requise :</u>
1 Aménagements extérieurs, excavations et travaux de terrassement de minime importance ne dépassant pas la hauteur de 0,50 m et le volume de 10 m <sup>3</sup> .	Travaux de minime importance, faisant l'objet d'une autorisation municipale, non soumis à l'obtention d'un permis de construire (art. 68a RLATC)
✓ 2 Murs, clôtures et palissades à partir de 1,20 m, jusqu'à 2,00 m de hauteur et d'une longueur inférieure à 30 m.	Travaux de minime importance, faisant l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale, soumis à l'obtention d'un permis de construire (art. 111 LATC et 72d RLATC)
3 Murs importants, clôtures et palissades de plus de 2 m de hauteur.	Travaux soumis à l'obtention d'un permis de construire faisant l'objet d'une enquête publique (art. 103 LATC)

**Les clôtures, murs ou tout autre obstacle empêchant le déplacement de la petite faune sont interdits. Les divisions construites présenteront des interruptions au sol propices au passage de la petite faune tous les 5 m minimum. Les murs et clôtures sont végétalisés autant que possible (art. 2.9 al. 4 PACOM).**

**2 Murs, clôtures et palissades à partir de 1,20 m,  
jusqu'à 2,00 m de hauteur et d'une longueur inférieure à 30 m**

**Demande de construction pour objet de minime importance**

Faisant l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale,  
soumis à l'obtention d'un permis de construire (art. 111 LATC et 72d RLATC)

Le requérant et le propriétaire soussignés demandent à la Municipalité l'autorisation de construire l'ouvrage décrit dans la présente demande.

Selon la disposition de l'article 111 LATC et 72d RLATC, la Municipalité peut dispenser de l'enquête publique les projets de minime importance pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

**Requérant :**

Nom, Prénom : SAMSON Yveline J Ramoah

Adresse : chemin de l'arbalete 1 Parcelle n° : 346

Téléphone : 079 828 64 27

Email : ramoah.samson@icloud.com

Description de l'ouvrage : .....

• Installation d'un portail d'entrée coulissant  
• Réalisation d'un mur hauteur 180 cm et intégration  
d'un interphone et boîtier aux lettres  
• Rénovation du cabanon adjacent

Surface et/ou volume de l'ouvrage : 2,60 m<sup>3</sup> de murs

**Annexes à joindre :**

- Plan de situation à jour avec indication en rouge de l'emplacement de l'ouvrage et distances aux limites des propriétés
- Esquisse et coupe (photos ou prospectus) du projet avec les cotes nécessaires
- Tous les documents utiles à une bonne compréhension du projet
- Signature des propriétaires des parcelles attenantes et/ou l'accord de la PPE (page suivante)

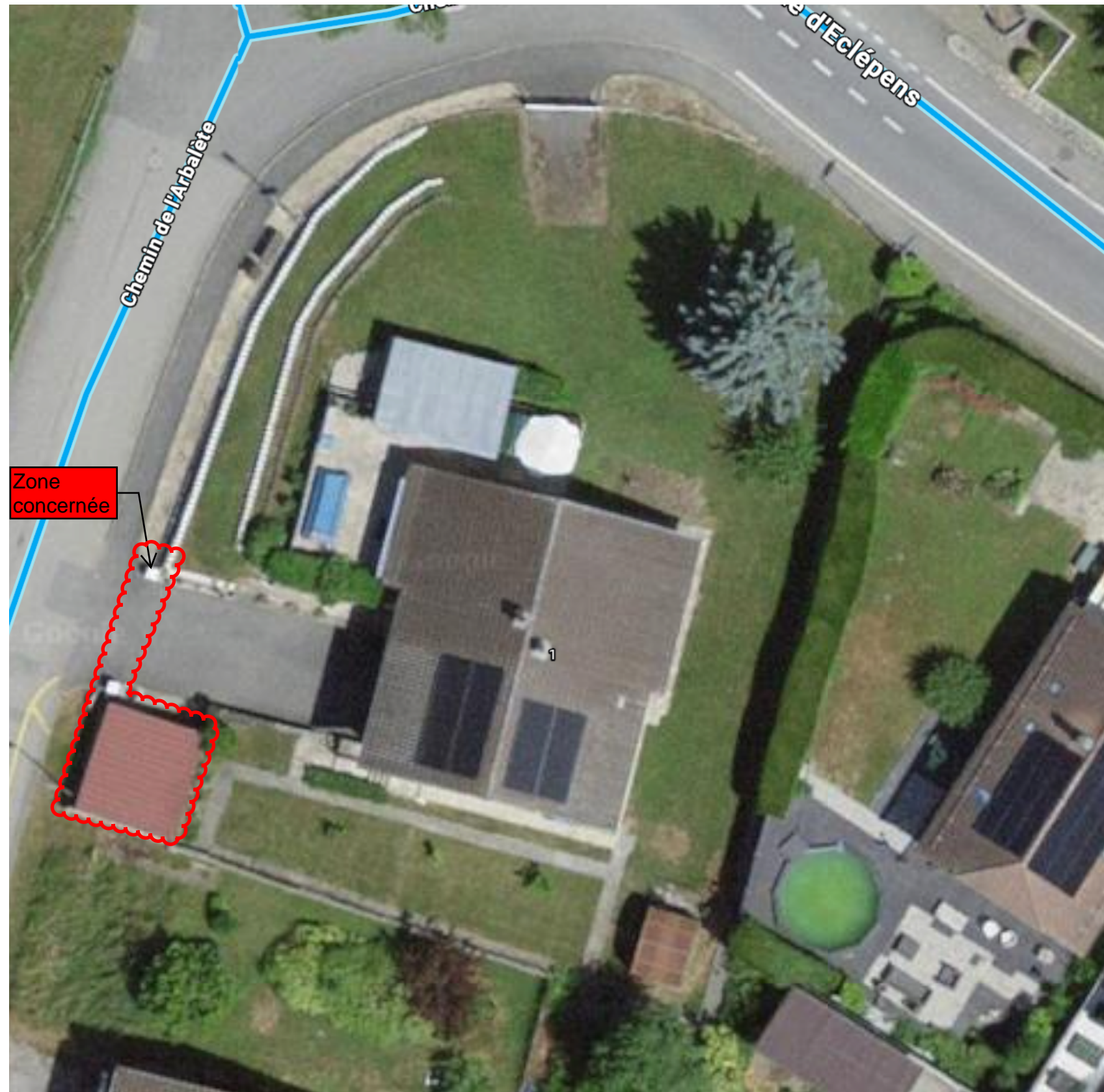
Date de la demande : 19.03.2026

Signature du requérant : 

# Chemin Arbalète 1 - Projet de sécurisation de l'entrée de parcelle

Repérage sur plan cadastral de la zone concernée sur parcelle 346 de Daillens

Famille SAMSON  
romainsamson@icloud.com  
079 828 44 27



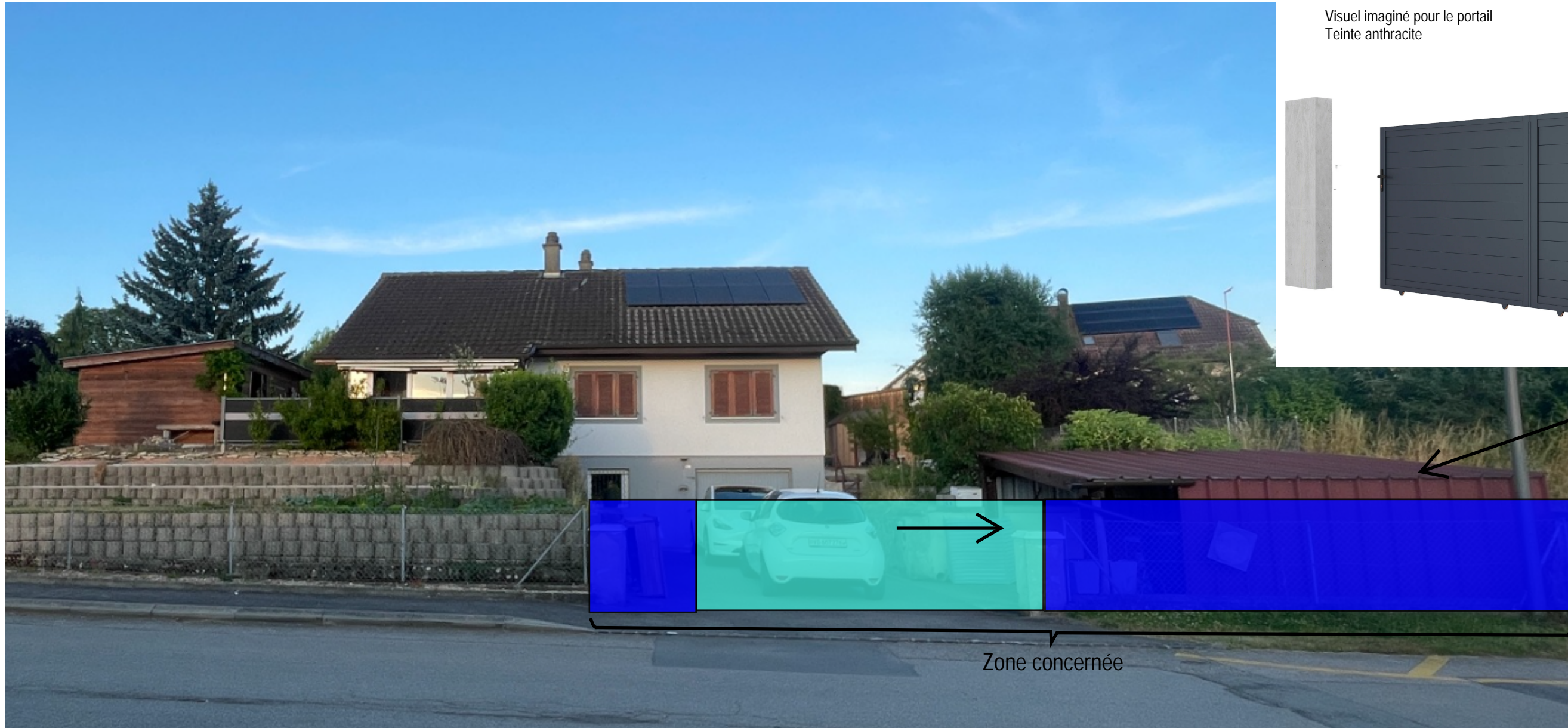
**DETAILS ZONE :**

Description :

Mise en place d'un portail coulissant + murs adjacentes avec incorporation boites aux lettres et interphone + rénovation du cabanon adjcent

Motivation :

*Intérêt à sécuriser notre propriété. Nous avons deux enfants en très bas âge de 3ans et 1an. Nous avons été cambriolé en février 2025 et un incident à également eu lieu juste devant chez nous en décembre 2025 pendant lequel le câble provisoire du chantier voisin a été volé.*



Pour permettre la bonne réalisation du mur et la coulisse du portail, nous rénovons le cabanon tant au niveau de la structure porteuse impactée que sur la tôle de couverture.

ELEVATION

